



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 31 janvier 2018 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Lundi 05 février 2018** à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Gwendoline DAVID, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Philippe FOUCHER, Anne Marie LIDDELL.

Excusés : Auguste DA SILVA, Yves GAITANAROS, Isabel MARQUES, Pierre COISON, Pauline LELUC.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	9
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	10

Le Conseil Municipal a nommé Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.

La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le procès-verbal de la séance du 11 décembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

M.FOUCHER arrive à 20h33. Soit 10 votants

I - DELIBERATIONS :

Administration

1- Etude pour les travaux sur le clocher de l'église d'Allainville en Beauce

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de relancer l'opération de restauration de l'église d'Allainville en Beauce, de clore l'ancienne souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine, de lancer une nouvelle souscription avec le transfert des fonds récoltés précédemment.

Considérant que le rapport établi en 2009 risque d'être obsolète, Monsieur le Maire propose de solliciter plusieurs maîtres d'œuvre afin d'avoir une proposition d'honoraires pour mener une étude sur le bâtiment.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 abstention autorise le Maire :

- A recourir à un maître d'œuvre pour relancer une étude de l'édifice,
- A clore l'ancienne souscription et à en ouvrir une nouvelle auprès de la Fondation du Patrimoine
- A demander le transfert des fonds récoltés sur la nouvelle souscription

Délibération 01-2018 (9 voix pour – 1 abstention)

2 –Subvention du Fond d'Aide du Département aux Communes à Faible Population- Etude église Allainville en Beauce

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds d'aide aux communes à faible population au titre de la 1^{ère} campagne sur le projet d'étude de l'état de l'église d'Allainville en Beauce.

Le plan de financement estimatif est évalué comme suit :

Honoraires maîtrise d'œuvre pour un diagnostic de restauration de l'église d'Allainville en Beauce

DEPENSES EN HT

- diagnostic

Total dépenses **5 200 €**

RECETTES

Fonds d'aide départemental 4 160 € 80%

Autofinancement 1 040 € 20%

Total recettes **5 200 €**

Délibération 02-2018 (9 voix pour et 1 abstention)

3 – Subvention du SIERP au titre de 2018 – dépenses d'investissement en éclairage public

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter une subvention auprès du SIERP pour les dépenses d'investissement d'éclairage public de l'année 2018.

Le Conseil Municipal après débat, **DECIDE** à l'unanimité de solliciter le SIERP sur la base du règlement d'attribution des subventions aux communes de 2018.

Délibération 03-2018 (à l'unanimité)

4- Acquisition foncière de la parcelle cadastrée ZL N°29 en convention de portage foncier et financière par L'EPFLI « Cœur de France ».

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 mai 2017 sollicitant l'intervention de l'EPFLI

Foncier Cœur de France,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI en date du 4 juillet 2017 acceptant l'intervention,

Considérant que le seuil de consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n'est pas atteint,
Considérant l'accord du propriétaire des biens sur la dernière offre d'achat de l'EPFLI Foncier Coeur de France,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver les modalités du portage foncier,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 contre, décide :

- D'approuver l'acquisition par l'EPFLI Foncier Coeur de France des biens immobiliers situés sur le territoire communal, avenue d'Arconville, cadastrés section ZL n°29, au prix de 47 700,00 € net vendeur ;
- D'approuver les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Coeur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, consistant à un remboursement dissocié ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Coeur de France ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération 04-2018 (9 voix pour et 1 contre)

5 – Elagage des arbres d'Outarville et ses communes associées

Le personnel communal qui effectue l'élagage des arbres d'Outarville et ses communes associées ne dispose pas de l'outillage spécifique ni de la formation nécessaire pour assurer ces travaux dans de bonnes conditions de sécurité. Ainsi, Monsieur le Maire fait part de la proposition de la commission des travaux de sous-traiter cette prestation.

Plusieurs entreprises seront consultées. À l'issue, la commission Finances étudiera les diverses propositions avant décision du Maire.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à 8 voix pour, 1 abstention, 1 contre de sous-traiter les travaux d'élagage des arbres du territoire.

Délibération 05-2018 (8 voix pour, 1 contre, 1 abstention)

6- Délibération de principe pour le fonctionnement de l'Espace Service au Public

Afin de renforcer l'accès des services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement d'espaces mutualisés de services au public.

Instituées par l'article 100 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, les Maisons de Services au Public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services au Public articulent présence humaine et outils numériques.

Le Conseil Départemental du Loiret prévoit le déploiement de 2 à 3 espaces de services au public (ESP) par an, principalement dans les chefs-lieux ou anciens chefs-lieux de cantons avec une volonté de proposer un service public au plus proche de l'utilisateur dans le cadre d'une politique centrée sur les territoires ruraux.

Dans ce cadre, le représentant de l'Etat désigné Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Monsieur le Président du Conseil Départemental ont proposé d'ouvrir un Espace Service au Public à Outarville avec à terme une labellisation en Maison des Services au Public.

Considérant le relevé de conclusions de la réunion du 12 janvier 2017 de la Sous-Préfecture,

Considérant la synthèse de la réunion du 21 juin 2017 entre la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret et la commune d'Outarville portant sur la création d'un Espace Service au Public dans les locaux de l'aile ouest de la mairie,

Considérant la réunion du 16 janvier 2018 entre l'Etat, le Département, la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, la commune d'Outarville,

Pour sa part, la CCPNL qui a compétence en matière de Maisons de Services au Public par délibération du conseil communautaire du 22/12/2016 s'est attachée à être porteur du projet de mise en place d'un espace service au public à Outarville.

Pour sa part la commune d'Outarville par délibération du conseil municipal du 15 mars 2017 s'est engagée à être gestionnaire du projet.

La CCPNL et la Commune d'Outarville s'entendent faire fonctionner et développer ce service de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Dans une démarche d'accompagnement des usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne, de l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques articulant présence humaine et outils numériques afin de favoriser l'inclusion numérique.

Il est défini :

Le Département s'engage à fournir la borne de visio-conférence,

La Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret prend en charge les dépenses d'investissement pour l'aménagement des locaux destinés à accueillir l'Espace Services au Public,

La Commune d'Outarville prend en charge les frais de fonctionnement de l'Espace Services au Public,

Dès la labellisation de l'Espace Services au Public en Maison des Services au Public, la Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret s'engage à reverser intégralement à la commune d'Outarville l'aide financière de l'Etat et des opérateurs nationaux. Ce remboursement fera l'objet d'un mandat administratif annuel par la CCPNL.

Cette délibération sera révisable dès modification à la baisse ou suppression de la subvention de fonctionnement de l'Etat et des opérateurs nationaux.

Délibération 06-2018 (à l'unanimité)

7- Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe- un poste

d'adjoint administratif –un poste de rédacteur principal.

Vu les propositions d'avancement de grade du tableau 2018 du Centre de Gestion,

Le Maire propose à l'assemblée de promouvoir :

-un agent du service technique actuellement au grade d'adjoint technique au grade **d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2018**

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif, en raison des activités de l'Agence Postale et de l'Espace Services aux Publics,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un poste **d'adjoint administratif permanent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018**

Considérant la nécessité de créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, justifié par la réussite au concours de rédacteur principal.

Le Maire propose à l'assemblée, la création **d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.**

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet en raison de la démission de l'agent placé en disponibilité et vu l'avis favorable du comité technique en date du 31 mai 2017,

Considérant la nécessité de supprimer le poste de Garde Champêtre Chef en raison de l'avancement de l'agent au grade de Garde Champêtre Chef Principal, vu l'avis favorable de principe du Comité technique, vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du 26 septembre 2017,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour,

Délibération 07-2018 (à l'unanimité)

8- Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels
- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants

Délibération 08-2018 (à l'unanimité)

9- Convention service retraite du Centre de Gestion du Loiret

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

Délibération 08-2018 (à l'unanimité)

Décisions

Décision 2018-01

Remplacement en led d'une applique défectueuse au 4 rue du moulin.

Décision 2018-02

Remplacement en led d'une applique défectueuse rue de Froideville à Saint Pérvy Epreux.

III- Affaires diverses

Travaux de réfection du moteur de volée de la cloche de l'église d'Outarville

Prévu lors de la prochaine commission des travaux.

Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie

Le maître d'œuvre met en demeure l'entreprise de finir les travaux.

Travaux de création d'un office cuisine à la salle des fêtes

Commission ouverture des plis le 7/02/2018.

Cérémonie des Vœux du Maire

Remerciements à Famille Rurales pour sa prestation, aux élus et agents présents qui par leur participation active ont permis la réussite de cette manifestation.

Organisation du 14 juillet /fête de la patate/visite d'un village en Beauce

La Commission animation va se réunir pour définir les modalités d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14

Fait à Outarville, le 05 février 2018

Le Maire

M.CHAMBRIN